



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte du combattant

Question écrite n° 27149

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux anciens combattants sur les conditions d'attribution de la carte du combattant pour les anciens combattants d'Afrique du Nord. Pour pouvoir y prétendre, il faut avoir servi pendant au moins douze mois en AFN entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962 ou avoir servi dans une unité combattante pendant au moins quatre-vingt-dix jours. Les personnels civils du ministère de l'intérieur peuvent y prétendre à condition d'avoir servi pendant au moins quatre mois. Les textes ne tiennent pas compte des périodes effectuées en AFN au-delà du 2 juillet 1962, bien que de nombreux militaires soient restés en poste, notamment en Algérie, alors que la situation était tout aussi dangereuse, voire plus dangereuse pour eux qu'avant l'accession de l'Algérie à l'indépendance. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles dispositions il entend mettre en oeuvre afin de réparer cette inégalité de traitement.

Texte de la réponse

Au premier rang des priorités exprimées par le monde combattant figurait la demande d'harmonisation des conditions d'attribution de la carte du combattant au titre des conflits d'Afrique du Nord. Conscient de l'iniquité qui prévalait depuis 2001, le Gouvernement a décidé d'inscrire dans le projet de loi de finances pour 2004 l'harmonisation des critères d'attribution de la carte. Celle-ci sera ainsi accordée à tous les combattants justifiant de 4 mois de présence sur ces théâtres d'opérations. 3 MEUR sont prévus pour financer cette mesure dans le projet de budget des anciens combattants pour 2004. Cette démarche de simplification répond, avant tout, à une exigence d'équité et à la volonté du Gouvernement de satisfaire les principales attentes du monde combattant. Il n'est pas envisagé de repousser au-delà du 2 juillet 1962 la fin de la période prise en compte pour la présence sur les théâtres d'opérations de l'Afrique du Nord.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27149

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8108

Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9618